

Illégal de bâtir avec le bois de ses terres: Fredericton refuse de dire pourquoi il a resserré les règles

Le gouvernement provincial reste assez discret sur ce qui l'a motivé à faire une mise à jour de la Loi sur l'administration du Code du bâtiment en janvier, obligeant le recours à du bois estampillé certifié pour de petits projets de construction qui pouvaient jusqu'alors être construits par du bois usiné par des particuliers ou de petites scieries locales.

David Caron

david.caron@acadienouvelle.com

La taille des bâtiments exemptés a été réduite de 600 pieds carrés (garage, grande remise, petite grange) à 215 pieds carrés, l'équivalent d'un cabanon.

«Nous avons entendu des préoccupations de différents groupes d'intervenants sur l'impact de l'adoption du Code national du bâtiment en 2015 sur leurs entreprises. Nous sommes à l'écoute pour voir comment nous pourrions atténuer les inquiétudes», a répondu un porte-parole du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

L'annonce a été une grande surprise pour plusieurs propriétaires de petites scieries et de lots boisés privés, particulièrement à un moment où les prix du bois de construction ont explosé au cours des derniers mois.

Le prix moyen des 2 x 4 est passé de 372\$ par 1000 pieds-planche en 2019 à 1645\$ en date du 23 avril 2021.

Les particuliers ou de petites scieries lo-

cales qui souhaitent obtenir la certification nécessaire peuvent le faire auprès du Maritime Lumber Bureau. Ils doivent cependant suivre une formation de deux semaines aux bureaux de l'organisme à Amherst, en Nouvelle-Écosse.

Le coût de la formation n'est pas précisé.

Le certificat est valide pour une période de trois ans, mais il ne permet pas à un individu de certifier son propre bois. Il faut devenir un membre à part entière de l'organisme, ce qui demande d'autres démarches.

L'un des objectifs de la certification est de maintenir un contrôle de qualité sur les produits disponibles sur le marché et de la protection pour l'acheteur et le vendeur en cas de plaintes. ■